

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

en date du 02 juin 2022

<b><u>Nombre de conseillers en exercice</u></b> :	9
<b><u>Nombre de conseillers présents</u></b> :	7
<b><u>Procuration</u></b> :	0
<b><u>Nombre de votants</u></b> :	7

**Présents** : Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal), Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal), Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal)

**Procuration** :

**Absents** : Monsieur Geoffrey CROS, Monsieur Eric AUDUBERT

**Excusés** :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame Stéphanie REYNIER a été élu secrétaire de séance.

---

## **Ordre du jour** :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 05 mai et élection du secrétaire de séance
2. Délibération : Ciné belle étoile
3. Délibération : Enquête publique sur le Mamoul
4. Devis deuxième canalisation pour l'assainissement (réunion du 10/05 avec M. RODRIGUE)
5. Délibération : Réforme de la publicité des actes administratifs
6. Tableau des effectifs
7. Devis pour le tableau électrique
8. Devis de Gabrielle
9. Informations (classement des archives, CAUE, élections législatives)
10. Question diverses

---

## **Délibérations du conseil** :

### **1. Approbation du procès verbal de la séance du 05 mai et élection du secrétaire de séance**

Après présentation du procès verbal de la séance du 05 mai 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le document. Le conseil municipal a élu comme secrétaire de séance Mme Stéphanie REYNIER.

### **2. Ciné Belle Étoile 2022**

La communauté de communes Cauvaldor a lancé, le 14 février 2022, l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot et le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Il reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%). Monsieur le Maire informe l'assemblée, pour sa candidature à l'édition 2022, la commune doit participer au financement du coût de la séance. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération et à payer la somme de 500€.

### **3. Avis sur le plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Mamoul 2022-2031**

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 29 avril au 30 mai, concernant le bassin versant du Mamoul, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est un outil de planification dont l'échelle est le bassin versant. Celui présenté par le SMDMCA est le PPG 2022-2031. Les mesures présentées visent, toutes, l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux (bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques). Ce plan permet aussi de définir et prioriser les problématiques à l'échelle du bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions sur 10 ans pour y répondre. Après la présentation du document et le rappel des principales problématiques identifiées, le Conseil Municipal, après délibération, dit que le PPG 2022-2031 du bassin versant

du Mamoul, présenté par le SMDMCA n'appelle aucune observation mais donne un avis très réservé à ce dernier.

#### 4. Création d'une nouvelle antenne de réseau unitaire, en amont du déversoir d'orage

Le maire présente un devis de l'entreprise DEJANTE pour créer une nouvelle antenne de réseau unitaire, en amont du déversoir d'orage pour un montant HT de 3 700€, soit 4 440€ TTC, pour les honoraires du cabinet. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis.

#### 5. Modalité de publicité des actes administratifs

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. Le maire propose au conseil municipal d'effectuer la publicité des actes comme précédemment, en les affichant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### 6. Création du tableau des effectifs de la commune

Le maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des récents changements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois à compter du 02 juin 2022, comme il suit :

- 1 adjoint administratif, de catégorie C, contractuel, à 21h par semaine
- 1 adjoint technique, de catégorie C, contractuel, à 1h30 par semaine
- 1 adjoint technique territorial, de catégorie C, stagiaire, à 17h par semaine

#### 7. Devis mise aux normes du boîtier électrique de la halle

Le maire présente un tableau à la somme de 1 502€, réalisé par M. Gérard ROUSSILHE et résumant les achats de matériaux nécessaires à la mise aux normes du tableau électrique de la halle. Monsieur le maire propose de rembourser au Comité des fêtes cet investissement. Après délibération le conseil municipal décide d'approuver la proposition de M. Le Maire.

#### 8. Devis Gabrielle pour la dissimulation des réseaux téléphonique

Le maire présente un devis de 14 088,44€ HT (16 906,13€ TTC) de l'entreprise Gabrielle, dans le cadre du programme de dissimulation des réseaux, pour le génie civil de la partie uniquement couverte par le télécom. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis et charge le maire de signer tous les documents ci-afférent.

#### 9. Informations diverses :

Les archives départementales sont venues le 24 mai pour nous donner des conseils sur l'archivage. Elles ont récupéré des documents.

Les factures d'abonnement d'eau et d'assainissement sont prêtes et seront envoyées prochainement.

La porte du garage du logement de l'école sera posée le 3 juin 2022.

Le programme voirie de CAUVALDOR est arrivé. Ils interviendront sur la commune les 01, 02, 29 et 30 août prochain.

Un conseiller a demandé la réfection du terrain de pétanque pour Pech Pialat, et rappelle la problématique des chiens errants.

Le Maire,  
Jacques FERRAND

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie REYNIER